

## **CHARTRE DES INTERVENANTS DE L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE**

Par la présente charte, je m'engage à respecter les points suivants lors de ma participation en tant qu'intervenant / intervenante au sein de l'ENM :

- ★ Respecter le règlement intérieur de l'ENM ainsi que les procédures internes (sécurité, confidentialité, RGPD)
- ★ Ne formuler aucune remarque d'ordre personnel, à caractère évaluatif ou discriminant qui pourrait mettre en difficulté ou fragiliser un apprenant ou un groupe
- ★ Ne pas prendre de position politique, syndicale ou religieuse
- ★ Attester de mes compétences et expériences professionnelles en lien direct avec les actions de formation dispensées
- ★ Prendre connaissance des éléments transmis par le directeur de session/formateur : besoins du public, prérequis éventuels
- ★ Produire des supports pédagogiques contextualisés, datés, structurés
- ★ Transmettre au directeur de session/formateur l'ensemble des documents au plus tard 10 jours avant l'intervention
- ★ Respecter les règles relatives au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle
- ★ Favoriser pendant mon intervention la participation active
- ★ Adapter les modalités pédagogiques aux besoins spécifiques (y compris pour les personnes en situation de handicap)
- ★ Utiliser les outils mis à disposition (logiciel de visioconférence utilisé par l'ENM, supports fournis...)
- ★ Participer à l'évaluation des acquis des apprenants selon les modalités définies par le directeur de session/formateur.